

# «**HERALD (LUX)**»

**(en liquidation judiciaire)**

société d'investissement à capital variable (SICAV)

**Luxembourg**

R.C.S. Luxembourg, section B numéro 136.680

**ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE**

du 1<sup>er</sup> avril 2011

**No**

L'an deux mille onze, le premier avril, à dix heures.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de « **HERALD (LUX)**» (en liquidation judiciaire) (la « Société »), une société d'investissement à capital variable (SICAV), établie et ayant son siège social au 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 136680, constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 février 2008, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial ») numéro 623 du 13 mars 2008.

La Société a été mise en liquidation judiciaire suivant jugement du 2 avril 2009, nommant Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, juge-commissaire et Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg et Monsieur Carlo REDING, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, liquidateurs.

L'Assemblée choisit comme président Monsieur Carlo REDING et comme co-président Monsieur Ferdinand BURG.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Matthieu CAMPAN, employé privé, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Madame Valentine PETRE.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose que:

**I.- L'ordre du jour** de l'assemblée est le suivant:

1. Liste des présences.
2. Bureau de l'assemblée.
3. Stade actuel des discussions avec le liquidateur américain de BMIS (ci-après « US trustee »).
4. Offres de la part de Default Asset Traders (ci-après « DAT »).
5. Divers

**II.-** La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées du 15 mars 2011. adressées aux actionnaires nominatifs.

**III.-** Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

**IV.-** Il résulte de la liste de présence que sur deux cent quatre mille six cent treize virgule six mille deux cent cinquante-deux (204.613,6252) actions en circulation, cent trente-deux mille huit cent douze virgule cinq mille trois cent vingt (132.812,5320) actions sont représentées.

**Point 3) de l'ordre du jour**

Les liquidateurs exposent que les discussions avec le « US trustee » sont menées sous confidentialité et qu'elles sont actuellement dans une phase préliminaire.

Les actionnaires sont informés du fait que les discussions portent essentiellement sur l'acceptation du « customer claim » introduit par Herald (Lux) auprès du « US trustee ».

Les liquidateurs transmettent aux actionnaires la demande du « US trustee » présentée dans le cadre de la procédure américaine introduite par lui à l'encontre de Herald (Lux) le 09 décembre 2010 et pendante entre parties tendant à obtenir la communication sans restriction de pièces relatives à Herald (Lux). Cette demande fait partie de la « *discovery procedure* » préliminaire à l'instruction du fond du dossier dans le cadre de la procédure américaine.

Les liquidateurs transmettent le point de vue du « US trustee » consistant à demander des informations sur Herald (Lux) pour pouvoir vérifier sa structure et son implication éventuelle dans la fraude Madoff et en tirer les conséquences par rapport à l'éventuelle acceptation du « customer claim » de Herald (Lux).

Parmi les informations demandées figurent le registre des actionnaires et les noms des investisseurs, voire bénéficiaires économiques.

A ce stade des discussions avec le « US trustee », sans reconnaissance préjudiciable aucune par les liquidateurs des arguments en fait et en droit du « US trustee », les liquidateurs annoncent s'adresser de manière détaillée par courrier aux actionnaires afin de recueillir leur prise de position par rapport aux différentes demandes du US trustee pour ensuite pouvoir décider de concert avec les actionnaires des démarches à entreprendre vis-à-vis du « US trustee » dans le cadre de la discussion sur l'acceptation du « customer claim ».

Les liquidateurs expliquent encore que toute communication de pièces ou informations sur base volontaire par les liquidateurs au « US trustee » ne pourront avoir lieu que de l'accord exprès et formel des actionnaires et ne se fera que dans le cadre d'une gouvernance à définir avec le « US trustee » visant l'acceptation du « customer claim ».

Les liquidateurs rappellent encore que toutes les décisions seront prises en concertation étroite avec le juge-commissaire.

#### Point 4) de l'ordre du jour

Les liquidateurs présentent à l'Assemblée le stade actuel des discussions en cours avec des « DAT ».

Depuis novembre 2010, les liquidateurs ont été approchés par 12 à 15 « DAT », la plupart établis aux États-Unis. Lors de la précédente Assemblée Générale du 16 décembre 2010, trois propositions de différents « DAT » avaient été présentées aux actionnaires, toutes étant conditionnées par l'acceptation du « customer claim ».

De manière informelle, les liquidateurs ont décidé à ce stade du dossier de ne poursuivre les discussions qu'avec un seul des « DAT » toute en proposant de considérer plusieurs hypothèses de travail.

Les liquidateurs ont présenté aux actionnaires les différentes options offertes par le « DAT » pour différents cas de figure.

Les liquidateurs annoncent s'adresser de manière détaillée par courrier aux actionnaires afin de recueillir leur prise de position par rapport aux différentes options leur soumises.

Les liquidateurs rappellent encore que toutes les décisions à ce sujet seront prises en concertation étroite avec le juge-commissaire. Pour autant qu'elles concernent directement Herald (Lux).

#### Point 5) de l'ordre du jour

Les actionnaires sont informés que les liquidateurs présenteront au juge-commissaire un rapport sur le statut de la liquidation.

Les liquidateurs répondent enfin à différentes questions.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, Carlo REDING clôture l'Assemblée à 11.40 heures.